



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 13 - JANVIER 2020

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2020

PREFECTURE

- DLC/BELPAG

- DPPPAT/BCLI

PREFECTURE de l'AUDE / CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE

## SOMMAIRE

### **PREFECTURE**

DLC/BELPAG

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de  
contrôle de la commune de PEYRIAC-de-MER.....1

DPPPAT/BEAT

Arrêté préfectoral portant délimitation du domaine public fluvial du canal  
du Midi - Commune de CARCASSONNE.....3

### **PREFECTURE 11 / CONSEIL DEPARTEMENTAL 11**

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission des  
droits et de l'autonomie de la Maison Départementale des Personnes  
Handicapées de l'Aude.....6

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission  
exécutive du groupement d'intérêt public de la Maison Départementale des  
Personnes Handicapées de l'Aude.....11



PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture  
Secrétariat général  
Direction de la légalité et de la citoyenneté  
Bureau des élections, des libertés publiques  
et des affaires générales

Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune  
de : PEYRIAC DE MER

**Vu** le code électoral, notamment les articles R.7 et L.19,

**Vu** la loi organique n°2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n°2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n°2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n°2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n°76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du président de la République,

**Vu** la circulaire ministérielle n°NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune de PEYRIAC DE MER,

Considérant les propositions de la commune,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :**

La commission de contrôle de la commune de PEYRIAC DE MER est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**ARTICLE 2 :**

La commission de contrôle est composée des conseillers municipaux suivants :

- Pour la liste « Horizon PEYRIAC », titulaires Mme Véronique PIERRINE, M. Albert SABATIER, M. François NAVARRO.
- Pour la liste « PEYRIAC à venir », titulaire Mme Marie-Laure ARRIPE, M. Pascal IVARS.

**ARTICLE 3 :**

Les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision est contestable devant le tribunal administratif de Montpellier qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle de la commune de PEYRIAC DE MER est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et le maire de la commune de PEYRIAC DE MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA), de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 23 janvier 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du bureau des élections, des libertés  
publiques et des affaires générales,

  
Marc CHAMBAUD

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire

**Arrêté préfectoral  
portant délimitation du domaine public fluvial du canal du Midi  
Commune de Carcassonne**

La Préfète de l'Aude,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-11 et L.2131-2;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude;

VU la demande de Monsieur et Madame Jean-Noël MARTINOLI portant sur la délimitation du domaine public fluvial du canal du Midi au droit des parcelles cadastrées CY834 et CY835 (anciennement 646) sur la commune de Carcassonne;

VU le plan de délimitation dressé par SARL Géomètre expert DARI en octobre 2019 joint en annexe au présent arrêté;

VU l'avis du 29 octobre 2019 émis par lequel Voies Navigables de France ne formule aucune observation particulière à la délimitation proposée par le géomètre expert;

Considérant que la proposition de délimitation du géomètre expert est conforme au plan de bornage historique ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude;

ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :**

La limite du domaine public fluvial du canal du Midi, au droit des parcelles cadastrées suivantes sur la commune de Carcassonne:

- section CY n°834
- section CY n°835

est fixée conformément au plan de délimitation annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier soit par courrier adressé au 6, rue Pitot-CS 990002-34063 MONTPELLIER CEDEX 02 soit par voie électronique sur le site <https://www.citoyens.telerecours.fr>.

Elle peut être contestée auprès de la juridiction:

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

- soit directement, en l'absence de recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de sa publication
- soit à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

**ARTICLE 3:**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 4:**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à

- Monsieur et Madame Jean-Noël Martinoli
- Monsieur le directeur territorial Sud Ouest de Voies Navigables de France
- Monsieur le Maire de Carcassonne
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques

Carcassonne, le 22 JAN. 2020

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

  
Claude VO-DINH

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE CARCASSONNE

Lieu-dit "Grazaille" - Section CY - Parcelle 646

Propriété M. et Mme J. Noël MARTINOLI

PLAN DE DÉLIMITATION DU  
DOMAINE PUBLIC DU CANAL DU MIDI

application cadastrale  
sans garantie de limite

Bornage déviation du Canal du midi de 1836  
(limites issues du Plan de bornage du Canal neuf - source VNF)

NORD

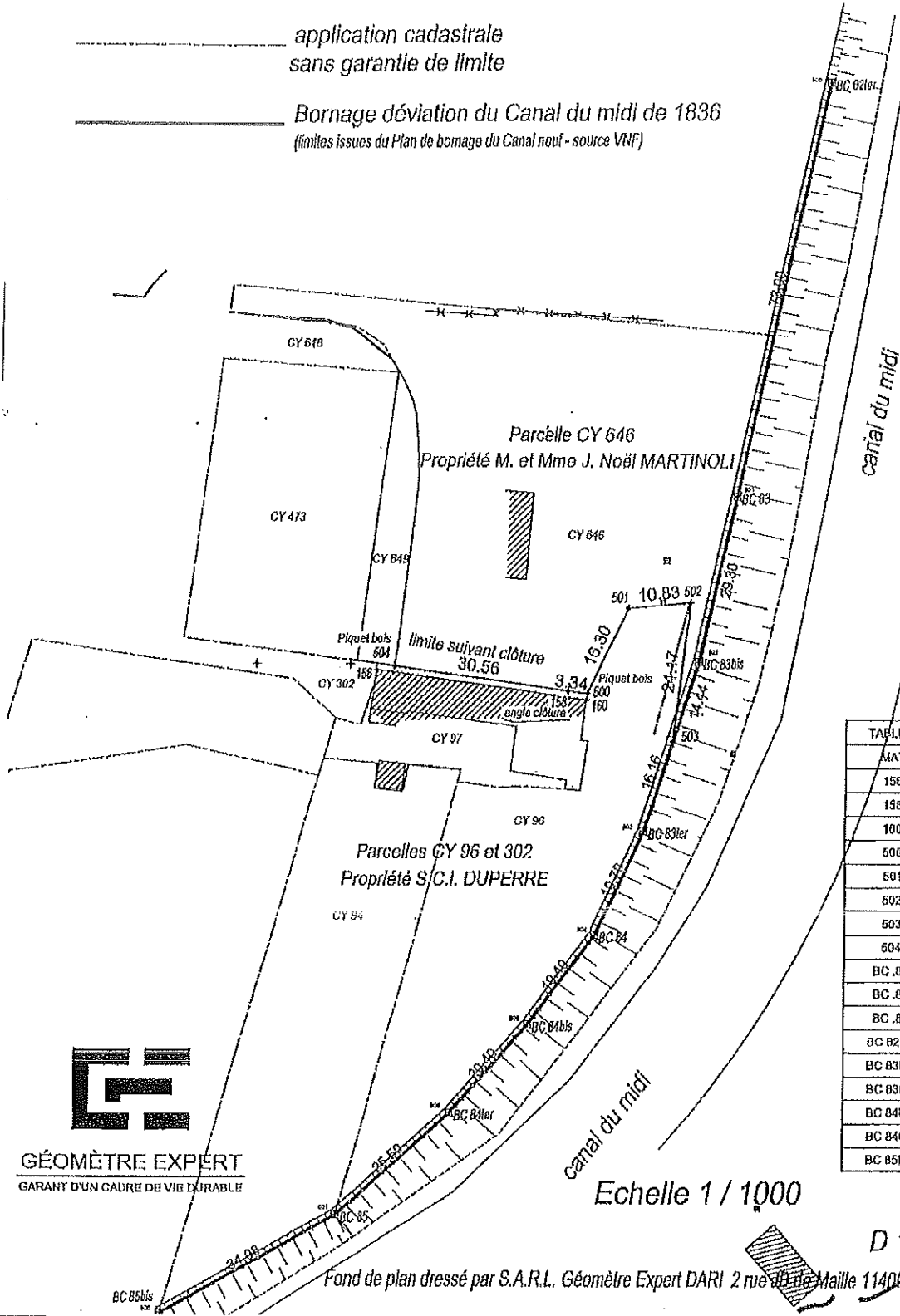


TABLEAU DE COORDONNEES - RGF83-CC43		
MAT	X	Y
156	1648600.08	2225210.07
158	1648634.43	2225216.18
100	1648637.58	2225214.58
600	1648637.73	2225215.70
501	1648644.87	2225230.36
502	1648655.66	2225231.27
503	1648652.03	2225207.29
504	1648804.18	2225220.58
BC .83	1648663.82	2225249.64
BC .84	1648639.14	2225174.15
BC .85	1648594.19	2225125.73
BC B2ter	1648679.65	2225320.00
BC B3bis	1648657.13	2225221.02
BC B3ter	1648647.60	2225191.94
BC B4bis	1648627.62	2225158.61
BC B4ter	1648613.95	2225143.38
BC B5bis	1648583.85	2225108.83

**GE**  
GÉOMÈTRE EXPERT  
GARANT D'UN CAUDRE DE VIE DURABLE

Echelle 1 / 1000

D 18150 / Octobre 2019

Fond de plan dressé par S.A.R.L. Géomètre Expert DARI 2 rue de la Maille 11400 Castelnaudary : 04-68-23-14-38



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'AUDE



LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES  
PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE**

**VU** la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude du 12 mai 2006 relative à l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude ;

**VU** l'arrêté n° 2008-11-4391 du 28 avril 2008,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 18 décembre 2006,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 22 juin 2007,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 22 octobre 2007,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 28 avril 2008,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 05 décembre 2008,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 10 mai 2010,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 16 décembre 2010,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 13 juillet 2011,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude en date du 14 décembre 2011,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mai 2012,

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 07 novembre 2013,



VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 19 décembre 2013,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 27 mars 2014,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 20 novembre 2014,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 12 février 2015,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 23 avril 2015,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 08 juin 2015,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 05 octobre 2015,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 juin 2016,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 3 octobre 2016,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 27 février 2017,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 3 juillet 2017,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 décembre 2017,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 mai 2018,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 juillet 2018,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mars 2019,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 27 mai 2019,  
VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 décembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général des Services du Département de l'Aude et du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,

## **ARRETENT**

**Article I :** l'arrêté du 27 mai 2019 est abrogé ;

**Article II :** Sont nommés membres, avec voix délibérative, de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude les représentants suivants :

### **Représentants du Département**

#### Titulaires:

Madame Hélène SANDRAGNE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Autonomie,  
Monsieur Jules ESCARE, Conseiller départemental  
Madame Eliane BRUNEL, Conseillère départementale  
Monsieur Michel MOLHERAT, Conseiller départemental

#### Suppléants :

Monsieur Philippe CAZANAVE, Conseiller départemental  
Monsieur Jean-Luc DURAND, Conseiller départemental  
Madame Caroline CATHALA, Conseillère départementale  
Madame Isabelle GEA, Conseillère départementale

## **Représentants de l'Etat**

### Titulaires :

Mme Hélène SIMON, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'unité Départementale de l'Aude, DIRECCTE

Madame Valérie DAGUET, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Madame Claudie FRANÇOIS GALLIN, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN)

### Suppléants :

Le représentant de Mme Hélène SIMON, DIRECCTE

Madame Johanna AZAIS, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service des Politiques Sociales, DDCSPP

Monsieur Firoze HAFEJI, Adjoint du Chef des politiques sociales, DDCSPP

Monsieur Guillaume LAFFITTE, Inspecteur Académique des Services de l'Education Nationale, chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés (DASEN)

Madame Claudine HUGOTTE-MONNET, Conseillère pédagogique adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (DASEN)

## **Un représentant du DGARS**

### Titulaire :

M Xavier CRISNAIRE, Directeur ARS

### Suppléant :

Le représentant de Monsieur Xavier CRISNAIRE, ARS

## **Représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales**

*Sur propositions de la CPAM de l'Aude, de la CAF de l'Aude, de la MSA*

### Titulaires :

Monsieur Patrick GORIUS (CPAM)

Madame Laurence DIDIER (CAF)

### Suppléants :

Madame Elodie LETAO et Monsieur François DORIATH (CPAM)

Madame Martine VERDALE (MSA)

Monsieur Patrick PROSPERO (CAF)

## **Représentants des associations de personnes handicapées et leurs familles**

*Sur proposition de la DDCSPP*

Titulaire: Madame ORTIZ, représentant l'association ANJEU-TC

Suppléants : Monsieur Frédéric LHUILLIER et Madame France-Renée BONNIAU

Titulaire: Monsieur Claude RAOULX représentant l'AFDAIM

Suppléante : Madame Christiane MARTEL, Monsieur Jean-Marie LLINAS (AFDAIM)

Titulaire: Monsieur Bernard SIDOBRE, représentant la FNATH

Suppléant : Monsieur Daniel ETTORI, représentant FNATH

Titulaire: Madame BELLISSENT, représentant l'APAJH 11

Suppléant : Monsieur BERMEJO, représentant l'APAJH 11

Titulaire: Madame Paulette DELANNOY, Représentant APF France Handicap  
Suppléants : Madame Frédérique GALBEZ, Représentant APF France Handicap

Titulaire: Madame Danielle RANGONI, représentant l'ARIEDA  
Suppléante : Madame Martine MIR, représentant l'ARIEDA

Titulaire : Madame Marie-France LALANDE, représentant l'association Espoir de l'Aude  
Suppléantes: Madame Régine ROUANET, Madame Fabienne LE PAPE, représentant l'association Espoir de l'Aude

### **Représentants des organisations syndicales**

#### *Au titre des organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives*

Titulaire: Monsieur Thierry DALMAU (Union Départementale des Petites et Moyennes Entreprises de l'Aude)  
Suppléants: Monsieur Raymond VELANT et Madame Véronique LEROY-D'AUDERIC (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole de l'Aude)

#### *Au titre du CDCA*

Titulaire : Madame Sylvianne ROUSSEAU (FSU)  
Suppléante: Madame Catherine SIRE (FO)

### **Représentant des associations de parents d'élèves**

*Désigné, sur proposition de l'Inspecteur d'Académie, par Mme la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale*

Titulaire : Madame Marie-Noëlle MONTISCI (FCPE)  
Suppléante : Madame Marianne MARTINEZ LAUTREC (FCPE)

### **Représentants d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées (membres avec voix consultative)**

#### *Sur proposition du Président du Conseil départemental de l'Aude*

Titulaire : Mr le Directeur du Foyer Occupationnel de Cuxac Cabardès  
Suppléants : Mr le Directeur du Foyer d'hébergement de Cuxac d'Aude  
Mr le Directeur du Foyer-ESAT de Lastours à Portel des Corbières  
Mr le Directeur du Foyer Les Cèdres à Bram

#### *Sur proposition de l'Agence Régionale de Santé Occitanie*

Titulaire: Monsieur FAIL Daniel, Directeur adjoint  
Suppléant : M. ANOU, Directeur de l'ESAT et du FAM de Cuxac d'Aude (Groupe ANSEI)

**ARTICLE 2 :** Le Président du Conseil départemental de l'Aude et le Préfet de l'Aude sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant à l'arrêté portant nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

A Carcassonne, le 2 décembre 2019

LA PRÉFÈTE DE L'AUDE



Sophie ELIZEON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE L'AUDE



André VIOLA



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE PREFET DE L'AUDE**



**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'AUDE**

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION EXECUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DE LA  
MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'AUDE**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, article L-146-3 à L-146-12 relatifs à la création, dans chaque département d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles R-146-16 à R-146-24 relatifs à la constitution et au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil Général de l'Aude en date du 23 décembre 2005 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé «Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude» ;

**VU** la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude » ;

**VU** l'arrêté n° 2008-11-4391 du 28 avril 2008 ;

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 avril 2008

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 03 juillet 2009

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 10 mai 2010

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 16 décembre 2010

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 13 juillet 2011

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 14 décembre 2011

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mai 2012

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 mars 2013

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 07 novembre 2013

**VU** la délibération de la Commission Exécutive en date du 19 décembre 2013

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 20 novembre 2014

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 12 février 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 23 avril 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 08 juin 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 05 octobre 2015

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 04 avril 2016

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 03 juillet 2017

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 décembre 2017

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 28 mai 2018

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 juillet 2018

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 mars 2019

VU la délibération de la Commission Exécutive en date du 2 décembre 2019

**SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département de l'Aude et du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## **ARRETENT**

**Article I** : l'arrêté du 11 mars 2019 est abrogé ;

**Article II** : sont nommés membres, avec voix délibérative, de la Commission Exécutive du GIP/MDPH de l'Aude :

### **Présidence**

Monsieur André VIOLA, Président du Conseil départemental

### **◆ Membres représentant le Département**

Mme Hélène SANDRAGNE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Autonomie,

M Philippe CAZANAVE, Conseiller départemental,

Mme Eliane BRUNEL, Conseillère départementale,

Mme Séverine MATEILLE, Conseillère départementale,

Mme Isabelle GEA, Conseillère départementale,

M. Jules ESCARE, Conseiller départemental,

M. Michel MOLHERAT, Conseiller départemental,

M. Christian LAPALU, Conseiller départemental,

M. Samuel FOUNIER, Directeur Général des Services,

Mme Karine ALDEBERT, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle des Solidarités,

Mme Audrey DI MAJO, Directrice Personnes Agées - Personnes Handicapées,

Mme Alice BELMONTE, Chef du service Aide Sociale Générale

♦ **Membres représentant les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général**

Titulaires :

Mme Elise PALUS, Directrice de la CAF de l'Aude

M Thierry LEGENDRE, Président de la CPAM de l'Aude

Suppléants :

M Christophe CALVET, Directeur adjoint de la CAF de l'Aude

M Patrick GORIUS-CASTEL, représentant la CPAM de l'Aude

♦ **Membres avec voix consultative**

M Eric GERARD, Payeur Départemental de l'Aude, agent comptable du GIP

Mme Catherine ROUMAGNAC, Directrice de la MDPH de l'Aude

**ARTICLE III** : Le Président du Conseil départemental de l'Aude et le Préfet de l'Aude sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté de nomination des membres de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude, avenant qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Carcassonne, le 2 décembre 2019

LA PRÉFÈTE DE L'AUDE



Sophie ELIZEON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE



André VIOLA

♦ **Membres représentant l'Etat**

2 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de l'Aude

Titulaires :

M Dominique INIZAN, Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Mme Hélène SIMON, Directrice régionale adjointe, Responsable de l'unité Départementale de l'Aude, DIRECCTE

Suppléants :

Monsieur Marc LAFFARGUE, Directeur adjoint à la DDCSPP,

Monsieur Firoze HAFEJI, Adjoint au Chef de service des politiques sociales à la DDCSPP,

Mme Johanna AZAIS, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, chef de service des Politiques Sociales, DDCSPP

Le représentant de Mme Hélène SIMON, DIRECCTE

1 représentant désigné par Mr le Recteur d'Académie

Titulaire :

Mme Claudie FRANÇOIS GALLIN, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale

Suppléants :

M Guillaume LAFFITTE, Inspecteur Académique des Services de l'Education Nationale, chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés

Mme Cécile DUSAUTOIR, Coordinatrice pour l'intégration scolaire

♦ **Un représentant de l'Agence Régionale de Santé Occitanie**

Titulaire :

M. Xavier CRISNAIRE, Directeur ARS

Suppléant :

M Thierry TOLZA, Responsable du pôle offre de soins et autonomie au sein de la Délégation Territoriale de l'Aude

♦ **Membres représentant les associations de personnes handicapées**

Titulaires :

M Jean-Claude ROUANET, Président de l'APAJH11

M Jean-Paul FREJUS, Président de l'AFDAIM

Mme Sylvie BONETTO, Directrice de l'USSAP

M Bernard PAGES, Président de l'association Entre Vues Audoises

Mme Paulette DELANNOY, représentant Départemental de l'APF France Handicap

M Bernard SIDOBRE, Président de l'Association FNATH, Groupement de l'Aude

Suppléants :

A l'APAJH11, Mme Marie-José BELLISSENT

A l'AFDAIM, M Jean-Marie LLINAS

A l'USSAP, M Daniel FAIL

A l'Association Entre Vues Audoises, Mme Michèle MONTECH

A l'APF France Handicap, Monsieur Roger Joulia

A l'ATDI, Mme Isabelle VIAL